



Le visa de long séjour : séjour de plus de 3 mois à 1 an

Actualité législative publié le **04/05/2025**, vu **251 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Le visa de long séjour : séjour de plus de 3 mois à 1 an + Forum juridique Légavox

Pour entrer et séjourner plus de 3 mois en France, un étranger doit obligatoirement détenir un visa de long séjour (*type D*). Ce visa est accordé par les autorités consulaires françaises. Il est délivré le plus souvent pour les études, le travail ou des raisons familiales. Quels sont les types de visas de long séjour ? Comment demander un visa long séjour ? Quel est son coût ? Nous faisons le point sur la réglementation.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16162>

DE PLUS : [PRECISION](#)

DE PLUS ET ENFIN :

<https://www.welcometofrance.com/fiche/visa-long-sejour>

<https://france-visas.gouv.fr/visa-de-long-sejour>

FORUM JURIDIQUE LEGAVOX :

https://www.legavox.fr/forum/etrangers/immigration-en-france/cloture-demande-titre-sejour-privee_166650_1.htm?message=575527